

AFFAIRE : CL / GRATIA

**Immeuble sis à : SEVRAN  
48 route d'Aulnay**

**AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 15 DECEMBRE 2020**

**DIRE**

L'AN DEUX MILLE VINGT et le

Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY et par-devant nous Greffier ;

A comparu Maître Ingrid FOY, Avocat du CREDIT LYONNAIS, poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT :

Que pour compléter la désignation des biens mis en vente, elle entend préciser concernant l'assainissement qu'il est mentionné à l'acte acquisitif du 25 février 2008 que le vendeur a déclaré *« sous sa seule responsabilité que l'ensemble immobilier est raccordé à l'assainissement communal »*

Que l'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation sans aucun recours, ni action contre le poursuivant ou ses conseils.

Et Maître Ingrid FOY, Avocat, a signé avec nous Secrétaire-Greffier, sous toutes réserves.